


|   |   |                           |                            |
|---|---|---------------------------|----------------------------|
|  | <b>MESURES RENFORCEES DE PREVENTION COVID-19 :<br/>SAS D'HABILLAGE DESHABILLAGE DES PERSONNELS<br/>ET LIMITATION DES CONTACTS</b> |                           |                            |
|   | Destinataires : Professionnels de l'APSA  |                           |                            |
|   | Rédacteur :<br>M-A.CLAIRAND   | Relecteur :<br>G.PIONNEAU | Approbateur :<br>P.HUELVAN |

**ANNULE ET REMPLACE LA NOTE 13/05/2020**

## **1. Objet**

Dans le cadre du renforcement des mesures d'hygiène durant la crise sanitaire COVID-19 et afin d'éviter la propagation de germes et virus en interne et en externe, des sas d'habillage/déshabillage sont mis en place à destination du personnel entrant dans les établissements suivants :

- Foyer d'hébergement ESAT, à Poitiers,
- Foyer de Vie du Clos du Bétin, à Neuville du Poitou,
- Foyer de Vie / FAM de la Varenne, à Saint Benoît.
- Pole enfants, 116 avenue de la libération

Le gouvernement recommande également de limiter au maximum les contacts entre résidents et professionnels au sein de ces lieux de vie collectifs.

Ce protocole a pour objet de décrire l'organisation des sas de déshabillage et apporter des recommandations en termes de limitation des contacts au sein de l'établissement et des conseils d'hygiène lors des retours à domicile des professionnels.

## **2. Champ d'application**

Cette procédure est applicable aux professionnels intervenant au sein des établissements cités ci-dessus.

## **3. Description**

### **3.1 Tenue spécifique**

Chaque personne doit venir avec une tenue pour travailler sur les unités, différente de sa tenue de ville. Par tenue nous entendons : haut (pull, sweat, ...) bas (pantalon, jupe, ...) et chaussures.

L'APSA met à disposition de tous les professionnels intervenant sur les établissements du Pôle Adultes deux masques chirurgicaux par jour d'intervention pour compléter la tenue.

Il est recommandé de retirer ses bijoux (bagues, bracelets...) pour garantir l'efficacité du lavage des mains.

Avant de prendre ses fonctions sur l'établissement, le professionnel se change dans le lieu dédié. Il place ses vêtements de ville dans un sac plastique fermé qu'il prendra avec lui sur son poste de travail.

Avant de rejoindre son poste de travail, le professionnel prend sa température et se lave les mains ou utilise un gel hydroalcoolique. Si la température est supérieure à 38°, il n'est pas admis au sein de l'établissement et en avertit immédiatement son responsable hiérarchique.



Avant de quitter l'établissement, il remet la tenue avec laquelle il est venu à l'embauche. Il se lave les mains ou utilise un gel hydroalcoolique.

La tenue utilisée lors du travail est à mettre dans un sac plastique fermé et le linge doit être lavé à son domicile avant tout ré-emploi :

- Soit à 60° 30 minutes,
- Soit à 40° en programme long si le linge est fragile,
- En complément, il peut être ajouté à la lessive un désinfectant pour le linge.

### 3.2 SAS de déshabillage

Pour chaque site, des lieux ont été spécifiquement identifiés pour le déshabillage et l'habillage du personnel entrant dans l'établissement.

- **Pour la Varenne :**

Bâtiment du FAM : réserves des unités avec accès depuis l'extérieur,

Pour le pôle soins : le petit vestiaire entre l'infirmerie et la lingerie,

Bâtiment Foyer de vie : les sanitaires des unités,

Pour les ASI, le personnel d'entretien, technique et administratif : au 1er étage de l'ancien foyer, 4 pièces identifiées : 1 réservée aux hommes, 3 réservées aux femmes.

- **Pour le Clos du bétin :**

Maison rouge : chambre d'Angélique PALISSE (première chambre à l'entrée du couloir)

Bâtiment central : chambre d'accueil temporaire pour les femmes avec entrée par la porte extérieure pour éviter de croiser des personnes dans l'établissement. Pour les hommes, douche des sanitaires en face de la salle de restaurant.

- **Pour le foyer d'hébergement** : au 1<sup>er</sup> étage du 38 rue Gabriel MORAIN : la chambre des stagiaires pour les femmes et pour les hommes, la salle de bain.
- **Pour le site du 116 avenue de la libération** : dans le CDI (WC : SAS déshabillage Hommes ; salle des archives : SAS de déshabillage Femmes)

### 3.3 Limitation des contacts au sein de l'établissement

Même en l'absence de cas suspect ou confirmé COVID-19 au sein de l'établissement et afin de ralentir la propagation de l'épidémie et de protéger les personnes les plus vulnérables, il est recommandé de limiter les contacts entre les résidents et entre les professionnels. Il convient de respecter les principes suivants :

Pour les résidents :

- Limiter les contacts des résidents entre eux : éviter les échanges entre plusieurs unités,
- Limiter au maximum les déplacements des résidents au sein de l'établissement, notamment dans les espaces communs,
- Privilégier les activités au sein des unités ou isolés d'autres groupes de résidents,
- Limiter les prises de repas collectives ou respecter autant que possible une distance de 1 mètre entre les résidents.



Pour les professionnels :

- Limiter les contacts entre professionnels : éviter les déplacements entre plusieurs unités, contacts limités aux collègues de votre unité,
- Respecter les consignes de distanciation sociale (> 1 mètre) avec les autres collègues croisés au sein de l'établissement,
- Limiter les contacts avec les résidents aux seuls résidents dont vous avez la charge.

### 3.4 Recommandations complémentaires lors des prises de fonction et retours à domicile

- Désinfectez les plastiques de votre voiture en rentrant (volant et poignées de porte, levier de vitesses). Si vous n'avez pas de lingettes prenez de l'alcool à 90°
- Aérez bien votre voiture par l'arrière par exemple
- Laissez votre manteau et chaussures dans votre garage jusqu'au lendemain ou mieux dehors au soleil
- Prenez une douche en se lavant les cheveux en rentrant chez vous
- Lavez-vous régulièrement les mains et appliquez strictement les gestes barrières.

